



DEROGATION SCOLAIRE

Ville de Pont de Chérury



Année 2023 – 2024

☐ Interne à la commune

☐ Externe à la commune

En vertu du code de l'éducation, vous devez inscrire votre enfant dans son école de secteur, la dérogation étant exceptionnelle.

Elle ne peut être étudiée que dans la limite de la capacité d'accueil des écoles, fixée chaque année par l'inspecteur d'académie dans le cadre de la carte scolaire (*article D.211-9 du Code de l'éducation*) et sera acceptée sous réserve des places restantes après admission des enfants du secteur.

Les critères valables pour motiver votre demande :

- ☐ Maintien de la fratrie (frère/sœur déjà scolarisé(e) dans un établissement de la commune souhaitée)
- ☐ Lieu de travail du ou des parent(s) situé dans le périmètre de l'école demandée
- ☐ Garde par un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e)
- ☐ Garde par un parent proche (grands-parents, oncles et tantes)
- ☐ Autre motif (joindre obligatoirement un courrier explicatif et tout document étayant la demande)

Il n'y a pas de reconduction automatique de l'accord de dérogation lors du passage en élémentaire.

> L'ENFANT

Nom et prénom(s) : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Nom et adresse de l'école fréquentée précédemment : _____

Niveau de classe : _____

> LES RESPONSABLES LEGAUX

PÈRE | Nom/prénom : _____
Adresse: _____
① domicile : _____ ① professionnel : _____
Profession : _____ Lieu de travail : _____

MÈRE | Nom/prénom : _____
Adresse: _____
① domicile : _____ ① professionnel : _____
Profession : _____ Lieu de travail : _____

FRERES & SŒURS

Noms, prénoms et dates de naissance :

> ECOLES

Ecole de SECTEUR (Adresse/Téléphone) :

Ecole DEMANDÉE (Adresse/Téléphone) :

> MOTIF DE LA DEMANDE

Mode de garde : ☐ Assistante maternelle ☐ Grands-parents ☐ Autre : _____

Indiquer l'adresse et le téléphone :

> DECISION**Avis de la direction de l'école de secteur**Accordée ☐Refusée ☐

Motif : _____

Date

Nom/fonction

Cachet et signature

Avis de la commune d'origineAccordée ☐Refusée ☐

Motif : _____

Date

Nom/fonction

Cachet et signature

Avis de la direction de l'école souhaitée

Accordée ☐

Refusée ☐

Motif : _____

Date

Nom/fonction

Cachet et signature

Avis de la commune d'accueil

Accordée ☐

Refusée ☐

Motif : _____

Date

Nom/fonction

Cachet et signature

Je soussigné, le demandeur, reconnais avoir pris connaissance des conditions d'attribution des dérogations au périmètre scolaire de la Ville de Pont de Chérucy et certifie, sur l'honneur, l'exactitude des informations fournies.

Date :

Signature :

Article 441-7 du code pénal. Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise soit en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.